

ADHÉSION PARTICIPATIVE ET DONS

Adhésion Participative

Parce que la vie d'une MJC dépend de ses adhérents.

Parce que nous considérons que rien n'est possible sans la participation de la société civile.

Parce que nous pensons qu'agir en collectif est plus pertinent que l'individualisme. Parce que nous sommes une association d'Éducation Populaire.

Parce que nous pensons que nos concitoyens au revenu modeste peuvent avoir des difficultés pour accéder à l'éducation populaire.

Nous vous proposons l'adhésion participative. Elle est contractée entre la MJC et l'adhérent. Elle vaut engagement réciproque par un engagement de l'adhérent à s'impliquer dans la mission qu'il a choisie. C'est pour la MJC, faciliter l'accès à la 1ère activité de l'adhérent. Elle permet de réaffirmer la participation de l'adhérent à la réalisation du projet associatif.

Nous vous proposons l'adhésion participative. Notre association conduit un projet avec des orientations prioritaires. Ces orientations sont :

- le développement du secteur jeunesse
- le développement de notre « Scène Permanente » « scène culturelle de proximité »
- le développement de notre cycle « Forum des Savoirs »
- le développement d'ateliers où le partage de passion entre bénévoles est possible.
- le développement de la convivialité au sein du bar associatif « la pause plaisir ».

Nous avons défini des missions, qui, en fonction de votre expérience, de vos compétences, de vos capacités et de vos possibilités, peuvent vous permettre de contribuer au développement de notre projet. Vous êtes intéressé ? Prenez contact avec la direction !

Appel aux dons

L'administration fiscale a attribué à la MJC, la possibilité de faire appel aux dons durant l'été 2017.

Si vous faites un don de 100€ à la MJC, vous bénéficierez d'une réduction d'impôt de 66€.

Vous pouvez par exemple, soit adresser un chèque à la MJC, ou arrondir votre adhésion à un montant supérieur ou arrondir le montant total de votre adhésion/cotisation. Si vous êtes chef d'entreprise, vous pouvez devenir mécène de la M.J.C., avec les mêmes avantages fiscaux que décrits ci-dessus.

L'ensemble de ces dons servira à ouvrir une cagnotte solidaire, qui permettra de développer « l'adhésion participative ».